

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clérey

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage : 16 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre LÉCORCHÉ, maire.

Présents : Agrapart Thierry, Callot Franck, Contant Evelyne, Depuille Anaïs, Giorgetti Coralie, Goncalves Jean, Lécorché Jean-Pierre, Mennessier Sébastien, Misswald Catherine, Prévot Pascal, Sottas Gaëlle, Tesser Charlotte, Vitali Rachel

Représentée : Nicolodi Julia par Giorgetti Coralie

Absent : Sommer de Launay Geoffroy

Secrétaire : Madame Contant Evelyne

La séance se tient dans la salle des fêtes en lieu et place de la salle du Conseil Municipal de la mairie, trop exigüe pour éviter une promiscuité prolongée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour : Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public RD 671, route de la Forêt et Avenue de la Gare : travaux complémentaires

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Ordre du jour modifié

Communications du Maire

Questions principales :

- Projet de création d'un Centre de Loisirs : compléments aux délibérations 2020_57 et 2021_17 à 2021_21
- Tarif des concessions au columbarium
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service d'assistance logiciels aux collectivités

- Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public RD 671, route de la Forêt et Avenue de la Gare : travaux complémentaires

Questions diverses

-Proposition offre promotionnelle assurance santé communale

-Proposition offre promotionnelle dépendance communale

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Communications du Maire :

Historique des interventions de la gendarmerie

Monsieur le maire communique à l'assemblée l'historique des interventions des services de la gendarmerie sur CLÉREY :

- pour le mois de mai 2021 :
 - o 05/05/2021 : Signalement tir d'arme --> Il appert que l'intéressé est mandaté par vos soins afin d'éliminer une espèce nuisible.
 - o 08/05/2021 : Conflit de voisinage / Tapage -Route de Courcelle.
 - o 13/05/2021 : Différend Avenue de Champagne = Placement en garde à vue.
 - o 14/05/2021 : Altercation entre un locataire et son propriétaire Avenue de Champagne.

- pour le mois de juin 2021 :
 - o 02/06/2021 : Ouverture de porte Rue Saint-Pierre - Personne vivante mais hospitalisée.
 - o 21/06/2021 : Accident matériel sortie Clérey direction Saint-Parres-les-Vaudes. Constat réalisé.
 - o 26/06/2021 : Rue de la Vallée de la Seine - Incendie de local. Aucun dégât à l'habitation.
 - o 27/06/2021 : Conflit de voisinage - Avenue de Champagne.

Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale : attribution de DSIL

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le courrier de la Préfecture de l'Aube portant notification de l'attribution d'une subvention d'un montant de 57.432,00 euros sur une base subventionnable de 191.440,00 euros soit 30,00% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Fourrière intercommunale : mutualisation et changement de tarification du service commun

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier émanant de Troyes Champagne Métropole concernant la décision tarifaire relevant certains tarifs à compter du 1^{er} juillet de cette année de plusieurs services communs, dont :

- celui gérant les animaux errants : relèvement de la cotisation annuelle de 0,50 euros par habitant à 0,80 euros par habitant avec application aux communes concernées d'un forfait de 280 euros par chat errant capturé.
- celui gérant les autorisations des droits des sols : modification du montant de la participation financière fixée précédemment à 250,00 euros par Equivalent Permis de Construire (EPC) pour l'établir à 282,00 euros par EPC.

Questions principales :

2021_34 - Projet de création d'un Centre de Loisirs : complément à la délibération 2020_57

Pour faire suite à la délibération 2020-57 du 19 novembre 2020,

Considérant les conclusions du rapport des études géotechniques (G1-G2 AVP) menées par l'entreprise Hydrogéotechnique, Spécialiste en études de sol,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs **modifié en respect des conclusions du rapport cité ci-dessus** établie par la SCP PREAUX-DETHOU, Architectes DPLG, d'où il ressort l'estimation des travaux suivante :

LOT 01 VRD	32 000,00 €
LOT 02 GO	173 100,00 €
LOT 03 CHARPENTE FERMETTE	22 000,00 €
LOT 04 COUVERTURE FACADES ZINC - BARDAGE BOIS	107 335,00 €
LOT 05 MEN EXT ALU	31 300,00 €
LOT 06 MEN INT BOIS	12 110,00 €
LOT 07 PLATRERIE -ISOLATION	33 850,00 €
LOT 08 FAUX-PLAFOND	6 420,00 €
LOT 09 CVC - CHAUFFAGE	61 000,00 €
LOT 10 ELECTRICITÉ	38 000,00 €
LOT 11 PLOMBERIE	19 300,00 €
LOT 12 SOLS SOUPLES	5 800,00 €
LOT 13 CARRELAGES FAIENCES	22 100,00 €
LOT 14 PEINTURE - TENTURE	9 000,00 €
LOT 15 ESPACES VERTS	4 800,00 €
LOT 16 NETTOYAGE	1 500,00 €

TOTAL HT DU MONTANT DES TRAVAUX

579 615,00 €

HONORAIRES HT MAITRISE D'ŒUVRE 9%	52 165,35 €
BUREAU DE CONTRÔLE	3 090,00 €
COORDINATEUR S.P.S	2 100,00 €
ETUDE DE SOL	5 194,00 €
RACCORDEMENTS EDF/EAU/ASSAINISSEMENT	12 000,00 €
GEOMETRE	580,00 €

MONTANT HT DES ÉTUDES	75 129,35 €
------------------------------	--------------------

MONTANT HT DE L'OPÉRATION	654 744,35 €
TVA 20 %	130 948,87 €
MONTANT TTC	785 693,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'un bâtiment devant accueillir le CLSH,
- Précise que le projet sera financé par emprunt et autofinancement
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce projet.

2021_35 - Projet de création d'un Centre de Loisirs : complément à la délibération 2021_17

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de création d'un Centre de Loisirs et présente les derniers plans fournis à la SCP PREAUX-DETHOU Architectes.
- la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs **modifié en respect des conclusions du rapport des études géotechniques (G1-G2 AVP) menées par l'entreprise Hydrogéotechnique, Spécialiste en études de sol**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de procéder à la création d'un Centre de Loisirs
- adopte le projet de création d'un Centre de Loisirs
- rappelle la délibération 2020-46 du 14 septembre 2020 de demande de DETR
- rappelle la délibération 2021-34 du 8 juillet 2021 adoptant le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à 654 744,35 € euros HT
- informe que les crédits nécessaires sont inscrits pour partie au budget 2021 et seront inscrits en totalité au budget 2022,
- **sollicite le concours financier du Conseil Départemental de l'Aube,**
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides demandées.

2021_36 - Projet de création d'un Centre de Loisirs : complément à la délibération 2021_18

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de création d'un Centre de Loisirs et présente les derniers plans fournis à la SCP PREAUX-DETHOU Architectes.
- la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs **modifié en respect des conclusions du rapport des études géotechniques (G1-G2 AVP) menées par l'entreprise Hydrogéotechnique, Spécialiste en études de sol**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de procéder à la création d'un Centre de Loisirs
- adopte le projet de création d'un Centre de Loisirs
- rappelle la délibération 2020-46 du 14 septembre 2020 de demande de DETR
- rappelle la délibération 2021-34 du 8 juillet 2021 adoptant le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à 654 744,35 € euros HT
- informe que les crédits nécessaires sont inscrits pour partie au budget 2021 et seront inscrits en totalité au budget 2022,
- **sollicite le soutien financier de la Région Grand-Est,**
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides demandées.

2021_37 - Projet de création d'un Centre de Loisirs : complément à la délibération 2021_19

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de création d'un Centre de Loisirs et présente les derniers plans fournis à la SCP PREAUX-DETHOU Architectes.
- la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs **modifié en respect des conclusions du rapport des études géotechniques (G1-G2 AVP) menées par l'entreprise Hydrogéotechnique, Spécialiste en études de sol**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de procéder à la création d'un Centre de Loisirs

- adopte le projet de création d'un Centre de Loisirs
- rappelle la délibération 2020-46 du 14 septembre 2020 de demande de DETR
- rappelle la délibération 2021-34 du 8 juillet 2021 adoptant le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à 654 744,35 € euros HT
- informe que les crédits nécessaires sont inscrits pour partie au budget 2021 et seront inscrits en totalité au budget 2022,
- **sollicite une aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube,**
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides demandées.

2021_38 - Projet de création d'un Centre de Loisirs : complément à la délibération 2021_20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de création d'un Centre de Loisirs et présente les derniers plans fournis à la SCP PREAUX-DETHOU Architectes.
- la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs **modifié en respect des conclusions du rapport des études géotechniques (G1-G2 AVP) menées par l'entreprise Hydrogéotechnique, Spécialiste en études de sol**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de procéder à la création d'un Centre de Loisirs
- adopte le projet de création d'un Centre de Loisirs
- rappelle la délibération 2020-46 du 14 septembre 2020 de demande de DETR
- rappelle la délibération 2021-34 du 8 juillet 2021 adoptant le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à 654 744,35 € euros HT
- informe que les crédits nécessaires sont inscrits pour partie au budget 2021 et seront inscrits en totalité au budget 2022,
- **sollicite une aide auprès de la Préfecture de l'Aube dans le cadre du Contrat de Ruralité-DSIL,**
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides demandées.

2021_39 - Projet de création d'un Centre de Loisirs : complément à la délibération 2021_21

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de création d'un Centre de Loisirs et présente les derniers plans fournis à la SCP PREAUX-DETHOU Architectes.
- la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs **modifié en respect des conclusions du rapport des études géotechniques (G1-G2 AVP) menées par l'entreprise Hydrogéotechnique, Spécialiste en études de sol**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de procéder à la création d'un Centre de Loisirs
- adopte le projet de création d'un Centre de Loisirs
- rappelle la délibération 2020-46 du 14 septembre 2020 de demande de DETR
- rappelle la délibération 2021-34 du 8 juillet 2021 adoptant le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à 654 744,35 € euros HT
- informe que les crédits nécessaires sont inscrits pour partie au budget 2021 et seront inscrits en totalité au budget 2022,
- **sollicite un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole,**
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides demandées.

2021_40 - Tarif des concessions au columbarium

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants concernant les concessions au nouveau columbarium et la colonne commémorative du jardin du souvenir prochainement installés par la société GRANIMOND :

- concession d'une durée de 30 ans : 650,00 euros y compris la plaque d'inscription
- plaque d'inscription seule pour apposition sur la colonne commémorative du jardin du souvenir : 50 euros

2021_41 - Renouvellement de la convention d'adhésion au service d'assistance logiciels aux collectivités

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu la délibération du 14 avril 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion adoptant le modèle de Convention d'assistance logiciels aux collectivités du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que compte tenu du choix des logiciels utilisés par le secrétariat de la Commune, et sachant que de nombreuses collectivités auboises utilisent ces mêmes produits, il serait intéressant que nous puissions continuer à bénéficier d'un service mutualisé d'assistance et formation dans l'utilisation des logiciels métiers assuré, à notre demande, par le Centre de Gestion.

Que le Centre de Gestion nous propose un renouvellement de convention pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022. Il sera toutefois possible de la résilier en cours d'année, avec un préavis minimum courant jusqu'au dernier jour du mois suivant la réception de la demande.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion, recrutés à cet effet en application de l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984, en vue d'assurer tout ou partie des missions temporaires demandées par la Collectivité concernant :

- 1) l'accompagnement des agents à la prise en main et au perfectionnement dans l'utilisation des logiciels métiers dans des domaines de la gestion financière, de la paie, de la facturation, de la gestion des administrés et de certains aspects de la dématérialisation,
- 2) l'accompagnement des agents à la prise en main et au perfectionnement dans l'utilisation des outils numériques de gestion de la relation citoyenne,
- 3) la réalisation ponctuelle du processus de paie sur les logiciels de la Collectivité.

Les agents du Centre de Gestion ont reçu une formation spécifique sur les logiciels utilisés par le concepteur de ces produits.

Que ces missions sont définies dans le projet de convention joint et concerne les logiciels acquis auprès de JVS-Mairistem.

Que les montants de la participation aux frais de mise à disposition des agents sont fixés, sous forme de mutualisation, conformément à la délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion relatif aux tarifs des missions facultatives. Cette participation couvre le remboursement des traitements, des charges et des frais inhérents à la mission exercée. **Pour notre commune le montant de la participation au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 serait de cinq cent dix euros (510,00 euros)** auquel pourra s'ajouter les remboursements des éventuelles mises à disposition relatives aux installations des logiciels et aux éventuelles prestations ponctuelles en matière de paie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, d'assurer la mission temporaire définie ci-dessus, commune aux Collectivités et Etablissements publics utilisant les mêmes logiciels ;

- D'autoriser le Maire à signer la convention précisant les modalités d'exercice de ce service, dont le projet est annexé à la présente délibération, pour les logiciels acquis auprès de JVS-Mairistem ;

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

2021_42 - Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public RD 671, route de la Forêt et Avenue de la Gare : travaux complémentaires

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public RD n° 671, route de la Forêt et avenue de la Gare (remplacement de 6 luminaires supplémentaires).

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 5 mars 1980.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la dépose de 6 luminaires vétustes,
- la fourniture et la pose de 6 luminaire fonctionnel à LED, classe 2, corps en fonte d'aluminium thermolaqués.

Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 3 500,00 Euros, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 1 750,00 Euros).

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'oeuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaires pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1°) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

2°) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 1 750,00 Euros.

3°) S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4°) DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Questions diverses :

-Proposition offre promotionnelle assurance santé communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son entrevue le 29 juin dernier avec un chargé de clientèle de AXA qui lui a présenté une proposition de l'offre promotionnelle « assurance santé pour la commune ». Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

-Proposition offre promotionnelle dépendance communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son entrevue le 29 juin dernier avec un chargé de clientèle de AXA qui lui a présenté une proposition de l'offre promotionnelle « dépendance communale ». Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Arrivée de Monsieur Geoffroy Sommer de Launay

Les questions diverses suivantes sont abordées :

- Fermeture à la circulation de la Rue de la vallée de la Seine, le vendredi 9 juillet, en raison de travaux au niveau du numéro 40, avant les travaux de réfection du revêtement de la voirie.
- Le panneau STOP de la Rue de l'Ecole a dû subir un choc et est donc penché. Il convient de lui redonner sa position initiale. Les agents techniques seront avisés.
- Implantation des figurines sur la RD 671. Monsieur Gruet du Service Local d'Aménagement sera contacté pour une visite sur site.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h40.

Fait à CLEREY, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jean-Pierre LÉCORCHÉ